

PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA COLLECTE DE FONDS

RENSEIGNEMENTS SUR LES REÇUS D'IMPÔT

MSF peut émettre un reçu pour la plupart des dons d'un montant d'au moins **10 \$**. Veuillez noter que **l'Agence du revenu du Canada** a établi des règles précises concernant la délivrance des reçus d'impôt pour un don. MSF doit se conformer à ces règles afin de demeurer un organisme de bienfaisance canadien enregistré. Voici quelques réponses aux questions fréquemment posées :

I. Puis-je offrir des reçus d'impôt lors de mon événement?

Généralement, MSF offre des reçus d'impôt pour des dons de bienfaisance **d'au moins 10 \$**. Veuillez noter qu'il existe des règles déterminant si une personne est admissible à recevoir un reçu ou non. MSF requiert le **nom complet** du donateur, son **adresse**, son **numéro de téléphone**, son **courriel** et le **montant du don**. Utilisez le formulaire d'engagement afin de consigner les renseignements sur les donateurs.

Si vous avez d'autres questions, nous vous demandons de communiquer avec nous avant la tenue de votre événement afin que nous puissions en discuter davantage.

II. J'organise un événement, puis-je recevoir un reçu d'impôt?

MSF se fera un plaisir de fournir un reçu d'impôt à des personnes ou des entreprises si leur don provient de leurs propres revenus. Si vous avez recueilli de l'argent provenant d'autres particuliers et l'avez remis à MSF, l'ARC stipule que vous n'êtes pas admissible à recevoir un reçu. Si pendant l'événement, vous avez fait un don personnel venant de vos revenus, MSF sera heureuse de vous envoyer un reçu.

III. À quel moment MSF n'est-elle pas en mesure de fournir un reçu d'impôt?

Les directives de l'ARC stipulent que toute personne ou entreprise ayant déjà reçu quelque chose en échange de leur don ne recevront pas de reçus d'impôt. Par exemple, si une personne fait l'achat d'un tableau dans le cadre d'une vente aux enchères écrite, elle ne recevra pas de reçu de MSF puisqu'elle a déjà reçu ce tableau.

BUDGET DE L'ÉVÉNEMENT

A. REVENU PROJETÉ

Vente de billets : _____ \$
 Tirage : _____ \$
 Vente de
 nourriture/boissons : _____ \$
 Promesses de dons : _____ \$
 Autres recettes : _____ \$
 Recettes totales : _____ \$

B. DÉPENSES PROJETÉES

Locaux/Locations : _____ \$
 Frais d'imprimerie (billets,
 etc.) : _____ \$
 Nourriture/boissons : _____ \$
 Publicité : _____ \$
 Autres dépenses : _____ \$
 Dépenses totales : _____ \$

C. RECETTE ANTICIPÉE POUR MSF

(A moins B égal C) : _____ \$

EXEMPLE

Vente de billets : 100
 Tirage : 0
 Vente de nourriture/boissons : 50
 Promesses de dons : 700
 Autres recettes : 1 000
 Recettes totales : 1 850

EXEMPLE

Locaux/Locations : 75
 Frais d'imprimerie (billets, etc.) : 25
 Nourriture/boissons : 0
 Publicité : 100
 Autres dépenses : 0
 Dépenses totales : 200

EXEMPLE

$1\ 850 - 200 = 1\ 650$